

.....

Liste des modifications Post- Enquête Publique apportées au SCoT

Mars 2019



Liste des modifications Post-Enquête Publique apportées au SCoT

Pour tous les documents : les numéros des pages et sommaires ont évolué suite aux modifications apportées post-enquête publique.

Dans le livre I.1 : Présentation générale du SCoT du Pays du Ruffécois :

1. Pages 23 et 25 : Rajout d'astérisques pour le « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) » et le « Schéma Régional des Carrières (SRE) ».
2. Page 37 : Suppression des photos et rajout d'une note « méthodologie » précisant les communes et communautés de communes fusionnées depuis le lancement de l'élaboration du SCoT ainsi que les données utilisées.
3. Page 40 : Finalisation de la frise jusqu'en mars 2019 : Approbation du SCoT.
4. Page 46 : Phase d'approbation : Ajout de la phase PPA et enquête publique.

Dans le livre I.2 : Diagnostic territorial et enjeux :

5. Page 7 : Modification des numéros de pages du sommaire.
6. Page 19 : Rajout d'une page « méthodologie » précisant les communes et communautés de communes fusionnées depuis le lancement de l'élaboration du SCoT ainsi que les données utilisées.
7. Pages 45, 48, 52, 53, 54, 55, 68, 75, 81, 85, 89, 90, 93, 187, 217, 219, 224, 236 et 239 : Harmonisation des communes repérées sur les cartographies : « Ruffec », « Mansle », « Villefagnan », « Aigre », « Vars » et « Nanteuil-en-Vallée » sur les cartes.
8. Page 67 : Suppression de la photo et rajout de données sur le domaine d'activité des carrières.
9. Page 74 : Suppression de la photo et actualisation des données liées aux activités touristiques
10. Page 129 : Dernier paragraphe : précision du « hameau Rossignol ».
11. Page 134, 136, 140, 141, 149, 150, 151, 193, 199, 228 et 229 : Actualisation des textes liés à la LGV, TGV et TER.
12. Page 141 : Remplacement des termes « Conseil Général » par « Conseil départemental ».
13. Page 159, 160: Actualisation de la carte et ajout des textes et de la carte des zones d'expansion des crues
14. Page 162 et 169 : Actualisation des données (« 5 PPRI d'ores et déjà approuvés ») et actualisation de la carte
15. Page 169 : Suppression de la page (doublon) et ajout d'une photo du territoire.
16. Pages 181, 182, 183 et 193 : Mise à jour des données SEVESO, BASOL et BASIAS.
17. Page 212 : Ajout en fin du dernier paragraphe : « Ces données sont à nuancer : La SAU du recensement agricole rend compte de la surface des exploitations ayant leur siège sur le territoire concerné. Ainsi, des exploitants ayant leur siège en dehors du territoire du SCoT peuvent continuer à exploiter sur ce même territoire sans pour autant être recensés par le recensement agricole ».
18. Page 225 : Rajout d'un paragraphe « SIQO Beurre Charentes-Poitou », « Chabichou du Poitou » et autres données INAO.
19. Page 237 : Précision sur l'année des données PAC -> RGA 2010.
20. Page 238 : Modification des termes « retenues d'eau substitution » par « retenues d'eau artificielles ». Ainsi que « une dizaine » par « une vingtaine »

Dans le livre I.3 : État Initial de l'Environnement :

21. Page 11 : Rajout d'une page « méthodologie » précisant les communes et communautés de communes fusionnées depuis le lancement de l'élaboration du SCoT ainsi que sur les données utilisées.
22. Page 22 : Rajout d'un astérisque sur le second croquis : « *autres solutions : plantations de ripisylves, mise en jachères de parcelles immédiatement présentes le long de la rivière... »
23. Page 23 : Rajout d'un « . » manquant dans le paragraphe 1 et correction des termes « dernières », « Cha-rente » et « géo-logique ».
24. Pages 77 et 100 : Renvoi vers les documents DOCOB et l'INPN.
25. Page 78, 80, 87, 100, 124, 127, 130 et 283 : Suppression des références aux annexes.
26. Page 82 : Rajout dans le dernier paragraphe « l'étude requise pour tout projet situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, soit intitulée « Évaluation d'Incidence Natura 2000 ». ».
27. Page 84 : Reformulation du paragraphe 2.2.4.
28. Page 84 : Modification du titre 2.2.5 : « Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ».
29. Pages 110 et 111 : Rajout des cartes de rassemblement de l'œdicnème et de l'outarde.
30. Page 119 : Suppression de la phrase « Le maintien d'une période de tranquillité printanière sont également à recommander ».
31. Page 121 : Suppression « Par exemple, limiter les coupes de bois au printemps dans les forêts ».
32. Page 128 : Actualisation de la première carte.
33. Page 131 : Actualisation de la carte des zones humides et des milieux aquatiques.
34. Page 135 : Actualisation de la carte
35. Page 141 : Ajout d'une photo du territoire
36. Page 142 : Actualisation du dernier paragraphe « 2 masses d'eau captives. Pour la deuxième, il s'agit des "calcaires jurassiques moyens et supérieurs" (FRFG079) (Adour Garonne). »
37. Page 142 : Modification du terme « déli-mitation » par « délimitation »
38. Page 142 : Ajout des références au SDAGE Adour Garonne
39. Page 149 : Suppression des termes « et phytosanitaires » dans le paragraphe 2 et ajout de la nappe captive FRFG079 qui elle est en bon état dans le dernier paragraphe.
40. Page 149 : Modification du titre « Etat qualitatif des masses d'eau souterraines » et mise en page du dernier titre.
41. Page 151 : Modification du tableau : (Ajout du r5 dans le tableau et de la nappe captive).
42. Page 153 : Modification du dernier paragraphe (Pour le Bief, sur le point de mesure à Courcôme, la moyenne est de 63.4mg/l sur la période 2014-2017).
43. Page 154 : Dernier paragraphe : Ajout du terme « Fertimieux » et du « programme Re-Sources ».
44. Page 155 : Modification de l'avant-dernier paragraphe (Ajout du mot manquant).
45. Page 156 : Modification de texte : La station de Villefagnan doit aussi être mise aux normes.
46. Page 160 : Actualisation de la carte
47. Page 162 : Remplacement « une nappe captive » par « deux nappe captive ».
48. Page 163 : Suppression des termes « peupleraies cultivées ».
49. Page 165 : Modification de la partie « masses d'eau souterraines libres » : (La majeure partie de ces masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif).
50. Page 165 : Remplacement « La seule masse d'eau souterraine captive » par « Les deux masses d'eau souterraines captives »

51. Page 166 : Correction des légendes.
52. Page 166 : Mise à jour des éléments du tableau de synthèse avec les informations du SDAGE
53. Page 167 : Ajout de « ex- » devant « SIAEP Auge Charente ».
54. Pages 170 et 171 : Modification des termes « réserves de substitution » et « réserves artificielles » par « retenues d'eau artificielles ».
55. Page 175 : Résolution du problème de mise en page du dernier paragraphe.
56. Page 177 : Modification du paragraphe 1 (pour les nappes: 3 sont en bon état quantitatif et 1 en mauvais état).
57. Page 178 : Actualisation des textes et de la carte
58. Page 179 : Remplacement « protec-tions » par « protections »
59. Page 181 : Remplacement "ces périmètres de protection" par "les aires d'alimentation des captages". et suppression "pollutions diffuses" du paragraphe précédent.
60. Page 182 : Correction des noms des captages.
61. Page 187 : Modification de la ligne « St Fraigne », 76.7% en 2009.
62. Pages 186, 187, 188 et 189: ajout de « ex- » devant les anciens noms des SIAEP
63. Page 189 : Modification du premier paragraphe.
64. Page 191 : Mise à jour des textes.
65. Pages 193, 194, 195 et 196 : Actualisation de la carte et des textes.
66. Pages 266 et 267 : Rajout d'une carte et textes sur les lignes RTE.
67. Page 274 : Actualisation du dernier paragraphe « 29 Plans Simples de Gestion - 2 518ha ».
68. Page 274 : Suppression de la phrase « Aujourd'hui on dédie intégralement des parcelles au bois énergie » et de la phrase « un atout pour [...]. »
69. Pages 286 à 291 : Mise à jour des données sur l'éolien.

Dans le livre I.4 : Analyse de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers:

70. Page 7 : Ajout d'une mention aux atlas cartographiques disponibles en annexe 1 et 2
71. Page 9 : Modification de la moyenne de « 21,5 » par « 30 » hectares.
72. Page 10 : Explication de la colonne « Terres consommées sur l'espace verts urbain (public et privé).
73. Page 10 : Rajout des données consommation foncière entre début 2006 – fin 2016
+Annexes : Rajout d'un atlas de la consommation foncière.

Dans le livre I.5 : Explication des choix retenus pour l'élaboration du PADD et du DOO :

74. Page 20 : Mise à jour du tableau : « ~~et communes limitrophes participant à son développement~~ » et correction du dernier paragraphe de la page.
75. Page 23 : Explication de la prise en compte des logements vacants et modification des termes « remise sur le marché » par « résorption de la vacance ».
76. Page 24 : Modification des textes et de la carte (cf DOO).
77. Page 25 : Modification des textes (cf DOO – passage de la recommandation en prescription) et du tableau.
78. Page 26 : Actualisation de la carte (cf DOO).
79. Page 46 : Remplacement des termes « qualité écologique forte » par « potentiel écologique fort ».
80. Page 49 : Modification des derniers paragraphes (cf DOO).
81. Page 50 : Développement du mode de calcul des 60 hectares supplémentaires par rapport aux surfaces actuellement viabilisées et cessibles.

Dans le livre I.6 : Analyse des incidences du SCoT sur l'environnement et mesures d'évitement et de réduction :

82. Page 8 : Modification du dernier paragraphe (cf DOO).
83. Page 9 : Actualisation de la carte (cf DOO).
84. Page 14 : Actualisation de la carte.
85. Page 15 : Actualisation de la consommation d'espace.
86. Page 30 : Correction faute d'orthographe à « mise »
87. Page 31 : Modification de l'avant dernier paragraphe : Remplacement « Qualitatif » par « Quantitatif » et "Certains réseaux d'eau potable sont sujets aux fuites...".
88. Pages 31 et 32 : Précision sur les noms des syndicats d'eau potable.
89. Page 33 : Actualisation du paragraphe sur l'assainissement.
90. Pages 36 et 39: Actualisation des données sur les stations d'épuration
91. Page 40 : Actualisation des données SEVESO
92. Page 50 : Suppression de termes « ressource forestière VS valorisation du bois chauffage ».
93. Page 58 : Modification du dernier paragraphe : la procédure de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées doit être désignée par les termes « dérogation à la destruction d'espèces protégées ».
94. Page 63 : Rajout de la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe.
95. Pages 69 et 73 : Ajout d'une mention protégeant les zones de rassemblement de l'outarde et de l'œdicnème.
96. Page 74 : Ajout d'une mention indiquant que « le SCoT est susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 puisque des constructions et aménagements répondant à un intérêt collectif ou participant à la valorisation écologique, pédagogique, touristique ou de loisirs, des espaces ou des milieux, sont autorisées dans les réservoirs de biodiversité, et donc les sites Natura 2000 ».

Dans le livre I.7 : Articulation du schéma avec les autres documents, plans et programmes d'urbanisme :

97. Page 15 : Suppression des termes « ainsi que l'appauvrissement du fait de culture et gestion forestière inappropriées ».
- + Ajout d'une partie « Compatibilité avec le projet de SAGE ».
- + Ajout d'une partie « Prise en compte du projet de SRC ».

Dans le livre I.8 : Mise en œuvre et suivi du SCoT :

Pas de modification du document.

Dans le livre I.9 : Résumé non technique et méthodologie d'élaboration :

98. Page 17 : Actualisation de la carte.
99. Page 24 : Actualisation de la carte.
100. Page 29 : Modification des données liées à la consommation d'espace et à la rétention foncière et modification des termes « remise sur le marché » par « résorption de la vacance ».
101. Page 29 : Modification du premier paragraphe de la partie « Cultiver un cadre de vie harmonieux et un développement dynamique » : « y compris logements vacants ».

Dans le livre II : Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

102. Page 41 : Modification des termes « retenues collinaires » par « retenues d'eau artificielles ».

Dans le livre III : Document d'Orientation et d'Objectifs :

103. Sur l'ensemble du document : Modification de la numérotation des prescriptions (de P1 à P169).

104. Page 11 et dans sommaire : Modification du titre « Répartir l'offre de logements sur le territoire [...] » par « Répartir la surface ouverte à vocation d'habitat sur le territoire [...]. »

105. Page 12 : Mise à jour du tableau « ~~et communes limitrophes participant à son développement~~ ».

106. Page 18 : Modification du premier paragraphe pour prendre en compte la nouvelle répartition des surfaces à vocation d'habitat.

107. Page 18 : Modification du paragraphe « Le SCoT propose une répartition des logements approchant [...] » par « Le SCoT propose une répartition de la surface ouverte à l'urbanisation [...] ».

108. Page 18 : Modification de la prescription pour traiter d'une répartition « des superficies à vocation d'habitat » et non plus de répartition « de logements ».

109. Page 19 : A.1.3. // P3: Modification des termes « remise sur le marché » par « résorption de la vacance ».

110. Page 19 : Suppression de la prescription A.1.5.

111. Pages 19, 20 et 21 : Rajout de la prescription P4 basculant la répartition des logements de recommandation à prescriptions et remplaçant les termes « répartition des logements » par « répartition des superficies à vocation d'habitat » ;

112. Page 24 : A.2.10. // P15: Renvoi vers la A.2.13. // P18.

113. Page 24 : A.2.13. // P18: Modification de la syntaxe de la prescription

114. Page 25 : Rajout d'une prescription (P21) sur la densité minimale.

115. Page 35 : Recommandation : Rajout du Département de la Charente pour l'accès aux routes départementales.

116. Page 40 : Modification des prescriptions C.2.1 // P42 à C.2.3 // P44 : Remplacement des termes « Il convient de ».

117. Page 42 : Rajout du pôle gare de Vars dans la prescription C.3.3. // P48.

118. Page 56 : La prescription B.1.6 a été basculée en recommandation.

119. Page 62 : Modification de la prescription C.2.6. // P91 détaillant les terres « dont le retour à la culture où l'élevage est peu probable ». -> à analyser au cas par cas (ancienne déchetterie, friche, délaissés de la LGV...).

120. Page 71 : Suppression de terme « réglementairement » dans la prescription.

121. Page 72 : Modification de la prescription A.1.2. // P100 : « pages 74, 75, 76 et 77 ».

122. Page 72 : Modification de la prescription A.1.3. // P101. « étude d'impact » -> « étude d'incidence, et/ou selon les situations, une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées »

123. Page 72 : Rajout en fin de phrase à la prescription A.1.4. // P102 : « et seront soumis également à évaluation d'incidence et/ou dérogation à la destruction d'espèces protégées ».

124. Page 73 : Suppression des termes « sans condition » dans la prescription A.1.9. // P107

125. Page 74 : Actualisation de la carte de la TVB.

126. Page 75 : Ajout des zones humides sur la carte de la trame bleue.
127. Page 77 : Rajout des zones de rassemblement de l'outarde et de l'œdicnème sur la carte des milieux ouverts remarquables
100. Page 77 : A.1.10 // P108 : Rajout des termes « par exemple : ».
101. Page 77 : Suppression du terme « totale » dans la prescription A.1.11. // P109.
102. Page 78 : A.1.13. // P111: suppression de « (L151-23 du CU, Espaces Boisés Classés) ». et rajout des termes « la replantation doit s'orienter vers des essences locales et champêtres, interdire l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.
103. Page 78: Rajout de la P112 « Les zones de rassemblement de l'outarde et de l'œdicnème identifiées sur la carte de la page 77 devront protégées afin d'assurer la continuer de la fonction de ces espaces. »
104. Pages 79 et 80 : Modification des prescriptions A.2.5 // P117 et A.2.6 // P118 pour rajouter une notion d'étude « aux cas par cas ».
105. Page 80 : A.3.1 // P119 : Rajout : « Le périmètre de ces études se limite aux seuls secteurs à urbaniser et aux zones à forte anthropisation ».
106. Page 80 : A.3.2. // P120: Modification de la prescription repérée sur la carte de la Trame bleue page 75) et ajout des dérogations du SAGE.
107. Page 81 : Ajout d'une recommandation identifiant l'EPTB Charente comme acteur privilégié et à consulter sur les projets liés à l'eau.
108. Page 82 : Suppression de la partie « rétention foncière ».
109. Page 83 : Modification de la prescription B.1.1 // P126.
110. Page 83 : Suppression de la prescription B.1.4
111. Page 83 : Modification de la prescription B.1.5 // P129
112. Page 83 : Suppression des « sièges d'exploitations agricoles » dans la prescription B.1.5 // P129.
113. Page 84 : B.2.1. // P130 : Modification des termes « semi-collectif » par « autonome regroupé ».
114. Page 84 : B.2.3 // P132: Modification des termes « semi-collectif » par « autonome regroupé »
115. Page 85 : B.2.6. // P135 : Ajout de « Hors aire de captage de Coulonge-sur-Charente (17) » dans la prescription.
116. Page 85 : Rajout d'une recommandation : « Les documents d'urbanisme de rang inférieur pourront repérer les zones sensibles au ruissellement des eaux pluviales en secteur urbanisé ».
117. Page 86 : B.4.3. et B.4.4// P142 : Modification des prescriptions par: « Afin de garantir la pérennité de la ressource en eau potable, un zonage à vocation d'espaces naturels dans les périmètres de protection rapproché (Hors captage de Coulonge-sur-Charente (17)) des captages d'eau doit être recherché. L'utilisation à des fins agricoles doit être compatible avec la protection édictée des captages. ».
118. Page 86 : B.4.5. //P143 Suppression des termes « qui interdisent leur arrachage (excepté pour des raisons phytosanitaires) ».
119. Page 87 : Rajout des sites Natura 2000, APPB, ZNIEFF 1 et 2, Zones humides dans la B.5.5. // P148.
120. Page 95 : Modification de la recommandation pour faire un renvoi aux cartes du diagnostic.

Dans le bilan de la consultation et son annexe :

Pas de modification du document